

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 59 (1971)

Heft: 6

Autor: [s.n.]

Rubrik: Dans les cantons romands

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



GENÈVE

Imposition de la femme mariée, salariée

On sait que, dans le canton de Genève, les efforts des associations féminines et de certains hommes politiques n'ont pas abouti : le Grand Conseil a refusé la taxation séparée, dans le cas où mari et femme reçoivent un salaire ; il leur a toutefois été accordé une déduction de 1200 francs.

On comprend le mécontentement du parti socialiste genevois qui lance la pétition suivante :

PÉTITION AU GRAND CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

- Les soussignés,
- constatant que toujours plus nombreuses sont les femmes mariées qui exercent une activité rémunérée,
- considérant que la loi fiscale actuelle pénalise le revenu de l'épouse en raison du cumul du revenu des deux conjoints et du taux d'imposition plus élevé qui en résulte,

DEMANDENT l'introduction, dans la loi fiscale genevoise, du principe de la taxation séparée du revenu de l'épouse qui exerce une activité rémunérée.

Cette pétition peut être signée par toute personne domiciliée dans le canton de Genève.

Soyez nombreuses à réclamer des listes pour les faire signer à vos amis et connaissances.

Projet de loi concernant les Genevoises épousant un confédéré

Sur proposition de Mme Amélia Christinat, un projet de loi modifiant l'article 49 de la loi sur la nationalité genevoise va être soumis au Grand Conseil. Cet article est libellé comme suit :

« La femme genevoise perd la nationalité genevoise en épousant un confédéré si elle ne déclare pas, lors de la publication ou de la célébration du mariage, vouloir conserver la nationalité genevoise. »

Si le projet de loi est approuvé, la femme genevoise pourra donc, à l'avenir, garder sa nationalité genevoise, tout en prenant la nationalité de son mari. Mais, attention : la déclaration doit être faite, en Suisse, à l'officier d'état civil qui procède à la publication ou à la célébration du mariage ; à l'étranger, à un représentant diplomatique ou consulaire suisse.

Dans l'exposé des motifs, nous lisons :

« Quant à la modification de l'article 49, elle a déjà fait l'objet de discussions devant le Grand Conseil à la suite du dépôt, en janvier 1962, du projet de loi 2425, de Mme Jacqueline

Zurbrugg. Nous pensons toutefois qu'il serait bon d'y revenir puisque les conditions ne sont plus les mêmes.

A l'époque, la commission qui étudiait ce projet avait abandonné sa forme première car des experts firent ressortir qu'elle aurait pu être en contradiction avec l'article 54, alinéa 1, de la constitution fédérale, et l'article 161, alinéa 1, du code civil suisse. Toutefois, les avis des experts ne semblent pas être entièrement partagés par d'autres spécialistes en la matière. La question mérite donc d'être revue.

En outre, depuis 1962, la femme a acquis petit à petit les mêmes droits politiques que l'homme et il nous paraît dès lors logique d'en tirer les conséquences inéluctables. Des citoyens ont la possibilité d'avoir une double nationalité cantonale ; pour quoi n'en serait-il pas de même pour la citoyenne genevoise qui épouse un confédéré et qui devrait pouvoir conserver sa nationalité, même si cette mesure se heurte à certaines difficultés d'ordre juridique ?

Nous sommes en 1971, année qui peut être considérée comme celle des droits de la femme suisse, et les lois doivent être adaptées à notre temps. »

Elections exécutives

En ville de Genève : le statu quo existant depuis février 1970 est maintenu, l'Entente communale n'ayant pas réussi à faire élire ses quatre candidats. Les sièges à l'exécutif sont donc occupés par un représentant de chacun des partis : du travail, socialiste, ICS, radical, libéral. Les deux élus de la gauche sortent en tête. **Mme Lise Girardin** recueille 14 752 voix, contre 16 771 au premier et 14 436 au dernier élu.

Sauf erreur, une seule femme a été élue à l'exécutif dans les trente autres communes. Il s'agit de Mlle Simone Zürcher, adjointe au maire, à **Choulex**.

Résultat bien maigre.

Dans sept communes, huit nouvelles conseillères municipales occupent les sièges de conseillers administratifs nouvellement élus :

VERNIER : Budry Colette (lib.).
CAROUGE : Oberson Monique (PICS).

ONEX : Pettinaroli Liane-France (lib.).

BERNEX : Schneider-Lugaz Marie-Louise (PICS) et Thévenaz Lissette (rad.).

PLAN-LES-OUATES : Cavadas Ariane (rad.).

VEYRIER : Gentet Marie (rad.).

GENÈVE : Studer Gabrielle (trav.).

Pour l'égalité de salaire entre hommes et femmes

Dans un rapport à l'intention du Grand Conseil, le Conseil d'Etat informe les députés que, à la suite d'une motion déposée le 30 janvier 1970 par le député Pierre Wyss-Chodat, soc., concernant l'égalité de traitement en matière de salaire entre hommes et femmes, basée sur la convention No 100 de l'Organisation internationale du travail, il est intervenu à Berne, en faisant usage du droit d'initiative cantonal auprès des Chambres fédérales que lui octroie la Constitution. Il exprime le vœu du canton de Genève de voir la convention en question ratifiée par les deux assemblées de notre Parlement fédéral.

Dans cette motion, il est dit que cette ratification inciterait les entreprises privées, ainsi que les administrations publiques, à supprimer toute différence de rémunération à égalité de travail et de responsabilité. Les 250 exemplaires du texte envoyé sur les bords de l'Aar sont destinés à chacun des membres du Conseil national et du Conseil des Etats.

Assemblée générale de la retraite

L'assemblée générale de cette maison d'accueil pour jeunes mères célibataires a eu lieu chez Mme Ed. Givel, membre du comité.

Grâce aux rapports d'activité et de gestion présentés par Mmes Augustin Lombard et Charles Weibel, il nous fut permis de constater que la Retraite (92, route de Vernier, 1211 Le Lignon-Genève) rend toujours de précieux services. Ce foyer offre à des jeunes femmes suisses ou étrangères la possibilité de passer quelques mois dans une atmosphère sereine et calme. Mlle Pouréy, directrice aussi compétente que dévouée, sait trouver les mots et l'attitude justes à l'égard de ces jeunes femmes souvent désorientées. Les problèmes ne manquent, certes pas, mais durant cette halte, il est possible de « faire le point » et de trouver une solution positive pour l'avenir immédiat du bébé et de sa maman.

Au cours de l'année 1970, 6 étrangères et 16 Suissesses, âgées de 14 à 35 ans, ont séjourné en tout pendant 1523 journées à la Retraite. 16 bébés ont trouvé des parents adoptifs et 6 mères ont pu garder leur enfant.

Mme Fred Bates, présidente, par intérim à la place de Mme Jacques de Saugy, retenue chez elle par des raisons de famille, rendit hommage à tous ceux qui œuvrent en faveur des mères et des enfants placés dans des circonstances difficiles.

Monique Lechner.

Pour les femmes artistes, professionnelles ou amateurs

A l'occasion du Jubilé d'Or du sororisme, le Club sororiste de 1435 ans, ont séjourné en tout pendant 1523 journées à la Retraite. 16 bébés ont trouvé des parents adoptifs et 6 mères ont pu garder leur enfant.

Pour tous renseignements s'adresser à Mlle M. Decock, 9, rue Vallard, 74 Gaillard (France).



KYBOURG

ECOLE DE COMMERCE
GENÈVE - 4, Tour-de-l'Île - Tél. 25 10 38
Directeur : R. KYBOURG

Officier de l'Ordre des palmes académiques
Membre de l'Association genevoise des écoles privées AGEP

Préparation aux fonctions de
SECRÉTAIRE DE DIRECTION
SECRÉTAIRE STENO-DACTYLOGRAPHIE
SECRÉTAIRE-COMPTABLE
DACTYLOGRAPHIE

Langues : préparation aux examens de la British-Swiss Chamber of Commerce
Sténo et dactylo : préparation aux concours officiels de Suisse romande
Dès maintenant : inscriptions année scolaire 1971-72

VAUD

ASSOCIATION VAUDOISE POUR LE SUFFRAGE FÉMININ

C'est le 12 juin, à Avenches, qu'a lieu la 63e assemblée générale cantonale. A cette occasion, seront modifiés le nom et les statuts de cette association, qui deviendra l'une des sections de l'Association suisse pour les droits de la femme (responsabilités égales, droits égaux).

C'est aussi à Avenches que seront présentés les comptes de la campagne de l'hiver dernier et que le Comité d'action sera dissout.

GRUPE DE NYON

L'assemblée générale de ce groupe a eu lieu le 4 juin. Le nombre de personnes présentes était si petit que le comité se demande s'il faut maintenir un groupe à Nyon. Allons ! les gens de Nyon ! Réveillez-vous !

GRUPE D'YVERDON

Le groupe d'Yverdon vient de se constituer avec le comité suivant : Mmes Germaine Guex (présidente), Pierrette Miéville (vice-présidente), Juliette Pittet (caissière), Françoise Perret (relations avec la presse) et Marianne Pitton (secrétaire).

La première séance organisée par ce groupe a réuni une centaine de personnes venues entendre les conseillers nationaux A. Bussey et R. Martin, leur parler des finances et de l'environnement, quelques jours avant la votation.

GRUPE D'ETUY ET MORGES

Le tout petit groupe d'Etoy va grandir : dès septembre, un groupe de « Morges et environs » sera créé. Que toutes les lectrices du journal, habitant la région, en prennent bonne note et s'inscrivent auprès de la soussignée, si elles désirent en faire partie. La première séance aura lieu dans la seconde moitié de septembre.

Simone Chapuis-Bischof.

J. T.

Réunion des démocrates-chrétiennes romandes

C'est à Lausanne que se sont réunies, samedi après-midi 5 juin, les déléguées des femmes démocrates-chrétiennes des cantons de Vaud, Genève, Neuchâtel, Fribourg, Valais et de la région du Jura, sous la présidence de Mme Marie-Laure Beck, députée genevoise et membre du Comité directeur du parti démocrate-chrétien suisse.

Après un échange fructueux sur leurs expériences aux niveaux communal, cantonal, fédéral et international (Berlin 1971, rencontre des démocrates-chrétiennes européennes), les déléguées portèrent leurs efforts sur la préparation de la journée d'étude des femmes démocrates-chrétiennes suisses, dont l'un des points de travail portera sur la « Coordination scolaire », et qui a lieu le 19 juin à Olten, journée dont la presse suisse reparlera en temps voulu.

Cours de formation d'aide familiale

La profession d'aide familiale a besoin d'importants renforts. En effet la famille moderne, lorsqu'elle a un accroissement de plus en plus l'aide de l'extérieur fournie par la société.

Si les jeunes filles de Suisse romande peuvent suivre la formation de 18 mois donnée dans les trois écoles romandes de Fribourg, Neuchâtel et Sion, le canton de Genève ne recrute quasi aucune aide familiale.

Il fallait pour Genève trouver la solution correspondant à sa situation particulière, aussi est-ce un cours en emploi pour aides familiales qui vient d'être mis au point.

Ce cours s'adresse à des personnes âgées de 30 à 45 ans désireuses de prendre du travail professionnel ou de changer de métier. Il aura lieu en septembre. Inscriptions aussi vite que possible auprès de la Fédération des aides familiales, 20, promenade de St-Antoine, 1204 Genève.

Une remarquable exposition culturelle

C'est à Mlle Silvia Junod, que nous avons dû « le Pavillon de l'Iran », remarquable exposition qui a reçu visite, entre autres, du secrétaire général de l'UNESCO et de M. Pourang Baharlou, conseiller de l'ambassade impériale de l'Iran, lesquels ont tenu à féliciter personnellement Mlle Junod et ses élèves.

Professeur au Collège secondaire du Belvédère, Mlle Junod n'en est d'ailleurs pas à son premier coup de maître : on se souvient encore de son exposition sur l'Inde. Ces manifestations sont uniques en leur genre : sous la conduite de leur professeur, intrépide voyageuse au long cours, qui vient justement de traverser le Sahara pour enrichir encore son enseignement et nos connaissances, les élèves des 5e ou 6e générales littéraires entreprennent régulièrement un travail en équipe sur un pays lointain. Ces études à la fois historiques, géographiques, économiques et culturelles, placées dans le cadre des écoles associées de l'UNESCO, ont pour but de développer un véritable esprit de compréhension internationale et de faire connaître aux élèves de nos collèges un pays, un peuple et une civilisation différente de la leur.

Il a fallu six mois à Mlle Junod et à ses disciples pour préparer cette nouvelle exposition, l'une des plus vivantes et des plus fructueuses qu'on puisse imaginer.

En bref, ce Pavillon aura fait beaucoup pour le prestige du Collège lausannois du Belvédère, et l'on ne saurait assez féliciter Mlle Junod et ses élèves de leur long et patient travail, et M. Jean Morel, directeur, de leur avoir fait confiance en mettant à leur disposition le vaste et clair pavillon de rythmique du collège.

Les nuits de St-Petersbourg

C'est sous ce titre qu'est prévu le 19 juin, le spectacle annuel de danse classique du Centre de chorégraphie musicale de Béthusy-Bellevue et Villamont, des Ballets Bellevue-Juniors de Renens et du Corps de ballet de l'Ecole de musique de Romanel-Chevaux, sous la direction de notre collaboratrice Jacqueline Thévoz. Celle-ci, on le constate, a beaucoup de cordes à son arc puisqu'elle est danseuse, journaliste, écrivain, poète... et travailleuse infatigable !

Ce n'est en effet pas une petite affaire que de mettre sur pied un spectacle comprenant pas moins de 50 numéros. Nous espérons que le succès de la soirée — qui a lieu le jour de la distribution de notre journal — sera à la mesure des talents de la directrice-chorégraphe.

NEUCHÂTEL

Séance d'information

La section de la Béroche se préoccupe elle aussi avec raison du problème de l'information : c'est pourquoi elle a organisé une conférence publique et gratuite, sous le patronage du Conseil communal de St-Aubin, donnée par le professeur Pierre Reymond-Sauvain, de Neuchâtel.

Son sujet était : « Initiation des citoyennes à la politique fédérale ». Le conférencier a su intéresser très vivement son auditoire à l'aide d'un langage direct et nuancé ; son érudition fut mise à la portée des personnes heureuses d'obtenir d'importantes révélations sur l'histoire de notre pays et sur les problèmes de la politique fédérale, comme aussi sur la votation fédérale des 5 et 6 juin 1971.

Le conférencier eut l'amabilité de répondre aux questions posées par son auditoire qui lui témoignait une chaleureuse reconnaissance par de vifs applaudissements.

M. P.